

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 08/12/23

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoit LASCoux, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : Eric BODEAU

ENGAGEMENT FINANCIER - CONSTRUCTION D'UNE STATION DE NEUTRALISATION – CAPTAGES DU ROUDEAU COMMUNE DE ST VAURY

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Les captages du Roudeau sur la commune de ST VAURY assurent la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du centre bourg.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-333_23-DE
Date de réception en préfecture 20/12/2023

7-Finances locales 7.5 Subventions

Cette eau brute possède un pH d'environ 5,5 lui donnant un caractère acide. Afin de ne pas dégrader les canalisations, il est nécessaire de mettre en place une unité de neutralisation. L'objectif sanitaire consiste à produire une eau de bonne qualité au robinet du consommateur.

Les captages se déversent et sont stockés dans le réservoir du « Chez » avant distribution. L'opération consistera en la réalisation d'une station de traitement à filtres ouverts avec installation en sortie de traitement d'une désinfection à l'hypochlorite de soude. Cette eau traitée sera stockée dans le réservoir du « Chez » avant d'être distribuée.

Ce traitement est mis en place pour prévenir de la corrosion des canalisations. La qualité du traitement permettra d'obtenir des eaux présentant les caractéristiques suivantes :

- Un pH proche du pH d'équilibre, tout en restant inférieur à 9 (valeur pour laquelle l'eau n'est ni agressive, ni entartrante)
- Un TH (dureté ou teneur en calcaire) supérieur ou égal à 8°F
- Un TAC (alcalinité) supérieur à 8°F

Il convient donc de reminéraliser les eaux corrosives et d'abaisser leur teneur en acide carbonique. La filtration sur calcaire est le procédé le mieux adapté aux petites et moyennes installations (de 20 à 500 m³/j) car il correspond aux objectifs sanitaires et son exploitation est peu contraignante. Sur cette station, il sera utilisé un calcaire terrestre.

Outre les objectifs de qualité des eaux distribuées, la neutralisation de l'eau potable endiguera la dégradation des réseaux privés en cuivre permettant de diminuer, voire supprimer, la présence de cuivre sur les boues issues de la station d'épuration. Ces boues pourront être valorisées en agricole plutôt qu'en évacuation en centre de stockage ultime comme aujourd'hui.

Ces travaux seront scindés en deux lots. Un premier pour le gros œuvre et la construction de l'ossature de la future station ; Un second lot, pour les équipements du traitement et le suivi de sa qualité.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 13	89 577,20	20%		
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		44 788,60	10%		
Autres financeurs publics (collectivités locales, Ademe, Agence de l'Eau...)		223 943,00	50%		
TOTAL DES subventions publiques		358 308,80	80%		

Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	89 577,20	20%
dont emprunt		
TOTAL GENERAL	447 886,00	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver le plan de financement définitif de cette opération,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Eric BODEAU

